



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 4/2020

Séance ordinaire du 10 novembre 2020
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Fabien LOI ZEDDA

| | |
|---------------------------|----------|
| Membres présents : | 60 |
| Membres absents excusés : | 16 |
| Membre non excusé : | <u>1</u> |
| Effectif total : | 77 |

Absents excusés : Mmes Christelle DESPONT, Nathalie LINIGER, Nathalie MEZENEN, Julie MICHAUD, Patrizia VINCIGUERRA et MM. Georges AUBERSON, Marco CAFFARO, Martin CHEVALLAZ, Constantin DOUROS, Yann GLAYRE, Claude MATTER, Jean-Pierre MICHAUD, François PURICELLI, Georges ROSSET, Marco TADDEI et Vincent VON SIEBENTHAL.

Absent non excusé : Patrick ASSAL.

A 19h30, **M. Fabien Loi Zedda**, Président, ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il tient également à remercier les employés du Service technique, MM. Stefan Baumann, Dinis De Oliveira, Alain Aeschbacher ainsi que M. Yves Glayre, chef de la Sécurité publique. Sa reconnaissance va également au Greffe municipal et à son personnel pour leur engagement au bon déroulement de cette séance du Conseil. Il les fait tous applaudir. Il salue également le public présent ce soir, le Bureau ainsi que nos deux secrétaires.

La presse est représentée ce soir par M. Laurent Antonoff du journal 24heures.

Mme Paulette De Vrieze Stan remplacera M. Georges Auberson comme scrutatrice.

Le Président informe le Conseil qu'il n'y a pas de micro portatif ce soir. Les conseillers doivent donc se présenter au pupitre lors de la prise de parole.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 60 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations dans l'ordre chronologique, comme il les a vécues ou reçues :



Depuis la dernière séance du Conseil du 22 septembre, il y a eu d'abord les votations fédérales ; il en lit les résultats principaux qui sont au pilier public et insiste surtout sur le résultat historique du taux de participation : 65,49% ! Jamais on n'avait autant voté à Epalinges, record absolu.

A la suite d'un courriel d'un conseiller adressé à tous ses collègues, le Bureau a reçu plusieurs réactions choquées, surtout quand à la fin du texte on les incite à quitter leur parti et à venir garnir les rangs du nouveau créé par l'impétrant. Il y a eu un nouveau courriel depuis, comment va-t-on faire lorsque les 77 conseillers vont tous s'écrire parmi ? A l'unanimité, le Bureau vous demande désormais, pour tout courriel adressé à nos pairs, de le transmettre à l'adresse *Secretariat.CC@epalinges.ch*. En effet, c'est le seul endroit qui détient la banque de données constamment à jour. Cela nous évitera des effets correctifs d'adressage ultérieurs et chronophages dont vous n'avez pas idée ; enfin, cela assurera une équité de traitement.

Le Tribunal Fédéral a débouté les recourants Béatrix et consorts et a confirmé la décision de notre Conseil quant à l'adoption du PQ « La Possession/Bois-de-Ban ».

La décision de Madame le Préfet lorsqu'un groupe ne peut plus fournir de remplacement à un démissionnaire a été transmise aux présidents de partis et de groupes. On n'organise plus de votation vu la date future des élections et le poste reste vacant.

Le Président lit les démissions de M. Philippe Cordonier et de Mme Catherine Bürki, en les félicitant pour leur engagement sans faille : chaleureux applaudissements !

Initiative SOS Communes : le Bureau a décidé de placer les documents de cette initiative sur l'extranet pour que chacune et chacun puissent y avoir accès.

M. Esteem Okoro, membre du Bureau, vu ses excellentes études dans une non moins excellente école (rires), a été chargé par la Municipalité et le Bureau d'un projet pour le vote électronique : en ce moment, il l'Estime ... (rires nettement plus forts).

Le Président a visité plusieurs nonagénaires, dont le prochain « Palinzard » rendra compte. Il doit aussi déplorer, avec grande tristesse, les décès de la maman de notre municipal, M. Bernard Krattinger, et de notre ancien et fort apprécié collègue M. Roland Reichmuth (il a bien sûr écrit).

Le Président de la Commission d'urbanisme a tenu, avec ire, à transmettre au Bureau la réaction pas très sympathique d'un ex-commissaire de sa commission. Le Bureau nous engage tous à faire preuve d'humanisme, d'empathie, de solidarité et d'entraide dans ces temps difficiles, de donner priorité aux affaires qui ont du sens et de laisser l'ego là où il doit rester.

A la suite de la démission du PLRE, puis du PLR cantonal, de M. Félix Schmidt, le Groupe PLRE a écrit au Bureau pour le faire remplacer par élection d'un membre PLR au sein de deux des trois commissions où il siégeait : la Commission d'urbanisme (titulaire) et celle de politique régionale (suppléant). Le Groupe PLRE ne cherche pas à faire chasser M. Schmidt de la FEEDD, qui est une commission consultative de la Municipalité, même si notre Conseil avait obtenu d'y faire représenter 3 de ses membres. Les autres partis pourront réagir ensuite le cas échéant.



Pour notre séance de décembre, qui débutera à 18h30, il est rappelé que les prises en considération des initiatives de la présente soirée, vu le calendrier et le timing, ne pourront y avoir lieu : elles seront portées à l'ordre du jour de la séance de février.

Pour l'instant, le principe du repas de Noël est encore maintenu, mais le Bureau est plus que conscient que les risques de report sont immenses.

On va passer quand même aux préinscriptions et une réunion du Bureau à ce sujet aura lieu après les votations du 29 novembre pour état de situation et décision.

Le Président a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président mentionne une correction au point 12 de l'ordre du jour : M. Félix Schmidt a déposé une motion et non pas un postulat.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

M. Michel PERRET : pg. 473 au point 10, le nombre de joueurs juniors est de 207 et non pas 20. Il faut également corriger la ponctuation au début de la 3ème ligne avant la fin de ladite page. Soit mettre un « point » après le terme « peu probable » et supprimer le terme « Voir ».

M. Félix SCHMIDT : pg. 476 avant-dernière ligne, il s'agit du plan directeur localisé des Croisettes et non pas celui d'Epalinges.

M. Enzo SANTACROCE : pg. 474 au début du 2ème paragraphe, il faut corriger la faute de conjugaison « concerner » en « concerne ». Pg. 481, le prénom de Mme Luisier est Christelle et non pas Sandrine.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal : pg. 465 à la fin du 2ème paragraphe, il faut remplacer le terme « d'emption » par « préemption ».

Le procès-verbal n'appelant plus d'autres remarques, il est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL *(en remplacement de M. Philippe Lienhard, démissionnaire).*

Le Président prie M. Adame Biruk de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermenté.

Après avoir prêté serment, ce nouveau membre est applaudi et peut siéger valablement.



4. ÉLECTION D'UN MEMBRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS (en remplacement de MM. Philippe Cordonier et Alain Mermoud, démissionnaires).

Au nom du groupe PLR, M. Alexander Omuku présente la candidature de M. Christian Terrier, siégeant actuellement comme membre suppléant, comme membre et celle de M. François Puricelli comme membre suppléant.

Le groupe UDC ne présente aucune candidature pour remplacer M. Alain Mermoud.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ M. Maurice MISCHLER, Syndic

Mandat à M. Esteem Okoro pour le vote électronique : le Président a déjà fait référence à cette communication en début de séance, à savoir le vote électronique et l'engagement de M. Okoro pour nous aider en ce qui concerne son expertise technique.

Règlement du Conseil communal, contre-projet de la Municipalité : lors de la dernière séance qui nous a réunis, Mme la Conseillère communale Fabienne Guignard a demandé où en était la Municipalité dans l'examen du projet de nouveau règlement du Conseil communal et s'étonnait que cette démarche prenne autant de temps.

Il avait alors pris la parole et informé l'Assemblée que la Municipalité avait décidé de présenter un contre-projet à ce projet de règlement. Son intervention était peut-être un peu brève, aussi il nous apporte ici des précisions qui, il l'espère, dissiperont les malentendus entendus des échos depuis.

La Municipalité respecte et salue le travail considérable et de très haute qualité effectué par la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil communal dans la rédaction d'un nouveau projet de règlement. Elle relève avec plaisir que la commission a consulté la Municipalité sur son projet.

Toutefois, la Municipalité, après examen attentif et minutieux du projet définitif remis par la Commission, ne peut que constater que la solution proposée implique un allongement important des délais entre la rédaction d'un préavis par l'administration et son traitement par le Conseil communal. Or, cela a des conséquences sur le fonctionnement de l'administration et le déroulement des projets que la Municipalité ne peut ignorer. C'est pourquoi elle proposera prochainement au Conseil un contre-projet équilibré, qui ne remet pas en question les intentions de fond de la Commission mais propose un calendrier des opérations qui soit un peu plus « serré ». Ainsi, l'impact sur l'avancement des projets importants pour notre commune et nos citoyens pourra être réduit. Enfin, la Municipalité comprend l'impatience de la Commission mais lui rappelle que nous vivons une année 2020 quelque peu particulière, qui force à mettre certains projets en deuxième priorité, ce qui n'empêche pas leur traitement consciencieux.

Rencontre des entreprises, 17 février 2021 : « Save the Date » concernant une réunion interentreprises. En effet, la Municipalité a décidé d'organiser le 17 février 2021, avec le concours de « Lausanne Région », une rencontre Municipalité-Entreprises. Ce faisant, elle répond non seulement aux objectifs de son programme de législature mais aussi aux besoins grandissant d'un secteur fortement touché par la crise sanitaire. La Municipalité



présentera lors de prochains Conseils d'autres mesures en faveur de la promotion économique. Elle envisage, par exemple, l'achat de bons d'aide aux entreprises ou l'organisation d'événements visant à renforcer les synergies avec les grands centres d'activités que sont le Biopôle ou alors, évidemment ça ne fait pas partie d'Epalinges, l'Ecole hôtelière de Lausanne que nous ne pouvons pas ignorer. La soirée du 17 février s'organisera autour de deux conférenciers ; Madame Nadine Reichenthal chargée de cours en HEC Lausanne et Monsieur Nasri Nahas Directeur de Biopôle qui présentera le Biopôle. Madame Reichenthal présentera la digitalisation pour les commerçants et les PME de la région. Un apéritif dînatoire, évidemment on a toujours un peu de peine à se projeter dans le futur, est prévu à l'issue des conférences et toute l'organisation de la soirée sera évidemment adaptée en fonction des règles sanitaires qui seront en vigueur à ce moment-là.

Création d'un fonds Covid : en effet, ce que l'on appelle la crise du covid semble hélas durer et beaucoup de personnes et d'entités ont besoin de coup de pouce, voire d'aides plus conséquentes. La Confédération et les cantons font de gros efforts pour atténuer les conséquences de cette crise mais certains cas passent tout de même à travers les mailles du filet. La Municipalité a donc décidé de créer un fonds covid pour aider les personnes précarisées, les commerces ou des associations sportives qui ont des problèmes. Cela engendrera des coûts supplémentaires notamment pour les transports publics (les déplacements régionaux). On a eu une somme qui était inférieure à ce qui était prévu, mais on saura que l'année prochaine on devra payer cent mille francs de plus. Donc cet argent sera certainement mis dans ce fonds covid. Un préavis sera présenté au Conseil en début d'année ou au moins lors de l'établissement des comptes pour fixer les modalités de l'utilisation de ce fonds.

▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

Mesures Covid dans le cadre de l'école : fonctionnement du réfectoire, animations parascolaires, mesures prises suite à l'annulation des camps, maintien de l'ouverture de la bibliothèque : le DFJC a décidé de renoncer à l'organisation de tous les camps des élèves durant l'année scolaire 2020-2021. La direction des écoles a décidé, en remplacement, de l'organisation de deux journées séparées, hors cadre, pour tous les élèves de la 6^{ème} à la 11^{ème} année. Il y aura une journée à ski et une journée d'activités relative au développement durable. La Municipalité a décidé de soutenir cette prestation. Les montants nécessaires pour financer l'organisation seront affectés au budget des camps initialement prévus. Ce budget ne sera probablement pas totalement utilisé durant l'année 2021.

Concernant les activités parascolaires, l'association d'accueil de l'enfance, la bibliothèque, le réfectoire, le centre d'animation et l'intendance communale continuent de fournir des prestations dans le respect des consignes de sécurité sanitaires, et cela malgré les difficultés liées à leur application. Effectivement, les directives changent assez souvent ce qui nécessite de modifier régulièrement l'organisation. Nous essayons de prévoir des dispositions de remplacement en cas d'absence du personnel, afin d'éviter la suppression d'une prestation. On croise les doigts pour ne pas en arriver à cette extrémité.

Reprise des activités des Lulus pour soutenir les personnes en confinement et ne pouvant pas se déplacer pour faire leurs courses : cette prestation a été réalisée par des bénévoles durant le confinement de mars-avril. La Municipalité l'a relancée en collaboration avec la coordinatrice de Pro Senectute de « Quartiers Solidaires » et l'association des Lulus



d'Epalinges. Elle ne se fera pas de la même manière, parce que la plupart des gens travaillent. Mais on voit déjà qu'il y a des demandes de personnes qui sont en confinement et ne peuvent pas aller faire leurs courses. Il y a déjà quelques volontaires. Un grand merci aux personnes qui se sont déjà portées volontaires.

▪ **M. Alain MONOD, Municipal**

Arrivée de migrants au chemin des Geais 19 : le chemin des Geais est le chemin parallèle dans le sens montant de la route de Berne à partir des Croisettes. Ce qui veut dire que l'immeuble en question, comme d'autres, est effectivement le long de la route de Berne. Cet immeuble abritait, jusqu'à récemment, des infirmières du CHUV. Et Dieu merci, par les temps qui courent, le CHUV a maintenant des constructions où ces infirmières logent beaucoup plus près de leur lieu de travail. Actuellement, se sont 20 migrants qui logent dans cet immeuble d'une capacité totale de 40. Ce sont des jeunes, célibataires en formation ou en stage professionnel. Madame Anne-Sophie Rivier, qui est dans la salle et que M. Monod salue et remercie, l'accompagne dans ce dossier. Ils sont en contact avec le répondant auprès de l'EVAM. Il y a déjà certaines idées qui se dessinent, notamment des contacts avec « Démarche » qui exploite l'hôtel de l'Union, l'organisation d'une initiation au tri des déchets avec une visite de la déchetterie. Ils ont également mis en contact ce répondant avec les clubs de sport et il y a déjà une certaine participation. L'Observatoire de la cohabitation s'est aussi saisi du dossier. Il y a eu une visite le 3 octobre à l'attention des riverains du chemin des Geais. Pour le moment, il n'en est plus question mais ce n'est pas exclu qu'un jour ou l'autre une visite soit organisée pour les conseillers communaux intéressés.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, Municipal**

Réponse au vœu de M. Dudan relatif à la communication par la Municipalité des effets de sa politique sur la mise à disposition de logements adaptés : lors de la séance du Conseil communal de septembre, Monsieur le Conseiller Serge Dudan a demandé à la Municipalité qu'elle dresse un bilan annuel des effets des mesures mises en œuvre et proposées dans le rapport n° 17/2020 - Réponse au postulat déposé par M. le Conseiller communal Serge Dudan & consorts invitant la Municipalité à mettre en œuvre une politique communale permettant la mise à disposition de logements adaptés à toute la diversité de la population palinzarde.

En réponse à cette demande, la Municipalité précise que toutes les informations concernant les effets de la mise en œuvre de la politique communale du logement seront intégrées dans les prochains rapports de gestion de la Municipalité.

Réponse à l'intervention de M. Schmidt durant la précédente séance du Conseil communal : lors de la dernière séance du Conseil communal, Monsieur le Conseiller Félix Schmidt s'est fendu d'un plaidoyer contre la méthode, le planning et le fond du Plan directeur localisé « les Croisettes » soumis à consultation publique du 29 août au 27 septembre 2020.

Sur la méthode, sans entrer trop en détail sur le rôle de la Commission d'urbanisme et des constructions du Conseil communal, qui selon M. Schmidt, devait être consultée sur ce plan directeur localisé avant sa mise en consultation, la Municipalité invite donc Monsieur Schmidt et les membres du Conseil à consulter l'art. 47 du Règlement du Conseil communal qui précise le rôle et les attributions de cette commission.



Concernant ce dossier, la Municipalité a effectivement choisi d'en confier le suivi à la Commission consultative d'urbanisme de la Municipalité. C'est donc sur la base des réflexions, corrections, modifications et améliorations proposées par ladite commission qu'a été élaboré et validé ce plan directeur localisé.

Par ailleurs, la Municipalité a régulièrement tenu informé la Commission permanente d'urbanisme et des constructions des travaux en lien avec l'élaboration du PDL « les Croisettes ». L'avancement de ce dossier a été ponctuellement présenté à la Commission d'urbanisme du Conseil communal, notamment :

En novembre 2014, suite à la démarche participative intitulée « Croiser les envies pour les Croisettes » ; puis également en mars 2015, en octobre 2015, en mars 2016, en novembre 2016, en janvier 2017 et enfin en mars 2019.

Concernant le planning, la Municipalité n'estime pas nécessaire d'énumérer ce soir les 30 étapes ou démarches effectuées entre 2013 et 2020 pour finaliser ce dossier. Toutefois, elle se permettra de détailler précisément toutes les phases, démarches, études et séances qui ont ponctué l'élaboration de ce plan directeur lors de la présentation du préavis à la commission d'urbanisme et des constructions du Conseil communal.

A propos de la plupart des remarques relatives « au fond » évoquées par M. Schmidt, la Municipalité et son service de l'urbanisme signalent que des objectifs, principes et mesures figurent bel et bien dans le dossier du PDL « Les Croisettes » soumis à la consultation.

Certains de ces objectifs, principes et mesures concernent précisément les remarques formulées de M. Schmidt, à savoir :

- Concernant la ligne de bus du Polny : ladite ligne de bus est mentionnée sous « Transports publics », à la page 32 « *Une nouvelle ligne est à l'étude pour rejoindre le village par le chemin du Polny.* ».
- Concernant l'absence de référence aux enjeux climatiques et de chaleur urbaine : *dans le PDL, les aspects concernant les enjeux climatiques sont traités dans les objectifs, principes et mesures du chapitre environnement, sous « Renforcement des milieux naturels », et notamment par les Objectifs : O.21, O.22, les Principes : P.21.1, P.21.2, P. 22.1 et les Mesures : M.21.a, M.21.b et M.21.c.*
- Concernant l'absence de référence au CAD : *le PDL fait référence en page 14 à la planification énergétique territoriale réalisée en 2017 qui identifie le site comme une zone dense potentiellement intéressante pour d'éventuels déploiements de réseaux de chauffage à distance. Les objectifs, principes et mesures du chapitre environnement traitent de cette question par l'Objectif O.24, le Principe 24.1 et la Mesure 23.a.*
A la page 91 figure une illustration du CAD prévu dans le périmètre du PDL.
- A propos des rehaussements des immeubles et une densification accrue autorisés, sans expliciter les contreparties attendues des propriétaires pour l'utilisation de l'espace en surface ou pour la maîtrise de ses effets sur le trafic : *le PDL indique que les densifications sont permises avec des contreparties clairement définies dans le chapitre 6 « mise en œuvre », notamment dans le sous-chapitre 6.5 « lier affectation du sol et aspects fonciers ».*
D'autre part, en termes de mobilité, le principe P.19.1 « Transport individuel motorisé » fixe les orientations suivantes :
 - *Interdire toute place de parc privée supplémentaire en surface, au contraire les diminuer, sauf pour des places de dépose (garderie, commerces, ou pour handicapé) ;*



- *Opter pour une politique de stationnement qui tienne compte de l'excellente desserte en transport public, y compris pour le logement, et tenir compte du fait que l'offre en stationnement actuelle est suffisante pour répondre aux besoins futurs.*

Réponse à l'intervention de M. Assal durant la précédente séance du Conseil communal : lors de la séance du Conseil communal du 22 septembre dernier, Monsieur le Conseiller Patrick Assal a manifesté son insatisfaction concernant le contenu du préavis n° 20/2020 répondant à la motion déposée par ses soins et intitulée « *Demande d'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche.* ».

Lors de son intervention, Monsieur Assal estimait que le préavis en question n'était rien d'autre qu'un résumé de faits déjà bien connus, sans que soient abordés tous les points demandés. Pour M. Assal, le préavis soumis à l'approbation du Conseil communal est la preuve d'une mauvaise volonté ou de l'incompétence avec laquelle ce dossier est traité.

Soyons clairs, Monsieur Assal a parfaitement le droit de manifester son insatisfaction. Par contre, nous aurions attendu que cette insatisfaction soit justifiée par des critiques fondées et non par quelques jugements à l'emporte-pièce et des appréciations incongrues et peu amènes à propos du professionnalisme des collaborateurs du Service communal de l'urbanisme ainsi que des bureaux d'architectes, d'urbanismes, d'architectes-paysagistes mandatés par la commune, le canton ou des propriétaires privés pour élaborer, souvent en étroite collaboration, les différents projets en lien avec le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche.

N'en déplaise à M. Assal, toutes les études engagées ont fait et feront l'objet d'une coordination entre les bureaux mandatés pour chacun des projets d'aménagement ou de réaménagement en cours ou à venir.

Par ailleurs, comme déjà précisé en septembre lors du dernier Conseil communal, la Municipalité a accepté l'amendement proposé par la Commission d'urbanisme et des constructions, et a déjà engagé le processus suivant concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche, processus consistant à identifier les besoins (réaliser un inventaire des souhaits/envies en consultation avec les commissions d'urbanisme, forum de propositions, ateliers, synthèses, utilisation de la notion de brainstorming) par un mandataire externe et réaliser des études test par des groupes de mandataires, en impliquant les parties prenantes.

Au processus décrit ci-dessus seront également intégrés les trois aspects développés le 22 septembre 2020 par Mme Marisa Dürst par le vœu déposé par le groupe des Verts concernant la végétalisation de l'espace urbain, la cohabitation agréable et riche d'échanges entre habitants de tout âge dans des lieux de rencontre et de loisirs non commerciaux, la mobilité, et plus particulièrement la mobilité douce, et ce, dans le périmètre de l'ensemble du plateau de la Croix-Blanche.

Démarches engagées par la Municipalité à propos de l'action « Défi citoyen pour la baisse de l'empreinte carbone » : les démarches en question font suite à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Erich Dürst de novembre 2018 et au rapport de la Municipalité du 8 avril 2019 intitulé : « Réponse à l'interpellation de M. Dürst - Comment la Commune entend-elle réduire les émissions de gaz à effet de serre ? ».

Pour poursuivre les réflexions et analyses en la matière, la Municipalité a accepté, pour une première étape, de financer un programme d'accompagnement de réduction de l'empreinte écologique pour une trentaine d'habitants d'Epalinges.

Cette opération a pour objectifs de réduire les émissions de CO₂-eq (équivalent CO₂) par personne, de proposer des alternatives concrètes aux habitudes de consommation des



participants et de faciliter le changement des modes de vie et la pérennisation de ceux-ci. L'offre faite aux Palinzards se décline en trois étapes sur une période d'environ 6 mois, soit : une première étape destinée à établir l'état des lieux, une deuxième étape intitulée « Suivi et actions », et troisièmement, établissement d'un Bilan final. Ce programme d'accompagnement se concentre sur 6 domaines principaux : énergie, mobilité, alimentation, consommation, déchets et loisirs.

Des renseignements plus précis concernant cette opération et ses modalités pratiques seront diffusés dans le journal d'Epalinges de décembre 2020, ainsi que lors d'un stand d'information en janvier 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Information à Mme Dürst sur son postulat concernant le prélèvement d'une taxe spécifique sur la consommation d'électricité et d'en affecter le produit au Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable : le 7 mai 2019, le Conseil communal a pris en considération et transmis à la Municipalité le postulat de Madame la Conseillère communale Marisa Dürst demandant à la Municipalité de prélever une taxe spécifique sur la consommation d'électricité et d'en affecter le produit au Fonds d'efficacité et de développement durable (FEEDD).

Lors de cette séance, la Municipalité s'était déclarée intéressée à étudier les possibilités d'introduire une telle nouvelle taxe, mais soulignait également l'importance d'en vérifier les impacts sur les finances des habitants de la commune et concernant les moyens octroyés au Fonds d'efficacité et de développement durable depuis sa création. Pour la Municipalité, il était également nécessaire d'évaluer l'évolution probable des tarifs des Services industriels lausannois (SIL).

Depuis 2019, le Service Urbanisme, Architecture et énergie de la commune a examiné les différents aspects en lien avec la proposition de Mme Dürst. Avant d'élaborer le rapport répondant à ce postulat, il conviendra d'une part d'établir un bilan des actions réalisées et de l'atteinte des objectifs en matière d'efficacité énergétique et de développement durable au plan communal, et d'autre part, d'effectuer le bilan de la gestion du fonds FEEDD de 2017 à 2020.

A ces deux bilans viendra s'ajouter un examen prospectif et estimatif des travaux d'assainissement énergétique et de développement des énergies renouvelables qui devraient être réalisés à terme sur le territoire communal, et par extension, le montant estimatif des subventions à attribuer via le FEEDD.

Le troisième paramètre à prendre en considération pour évaluer la pertinence d'introduire une nouvelle taxe sur la consommation d'électricité concerne l'évolution de la facturation de la distribution de l'électricité par les SIL. Si en 2020, les tarifs SIL pour l'électricité ont baissé de 1ct/kWh, les perspectives pour 2021 sont moins favorables avec une augmentation de 1ct/kWh.

Enfin, et comme déjà mentionné lors de la prise en considération du postulat de Mme Dürst, une augmentation significative des taxes liées à l'évacuation et au traitement des eaux était programmée pour 2019. Ces nouvelles taxes sont effectivement entrées en vigueur en juillet 2019. Pour la Municipalité, il se justifie pleinement que la décision d'introduire ou non une taxe supplémentaire sur la consommation d'électricité s'appuie sur l'ensemble des paramètres évoqués précédemment.

Les réflexions en cours n'ayant pas encore toutes abouties, la Municipalité estime prudent de différer la réponse à la demande formulée par le postulat de Mme Dürst. Elle considère que le rapport qu'elle doit établir devrait être soumis à l'approbation du Conseil communal au début de la prochaine législature.



Au vu de ce qui précède, la Municipalité espère vivement que le Conseil conviendra qu'il était difficile, en novembre 2019, et encore actuellement, de respecter le délai prévu par le règlement du Conseil communal pour présenter un rapport. La Municipalité prie donc la postulante et les membres du Conseil communal d'excuser ce retard. Elle souhaite également qu'ils apprécient comme pertinents les motifs à l'origine du report de la réponse à ce postulat à l'automne 2021.

▪ **M. Roland PERRIN, Municipal**

Etat et suivi des chantiers : cette communication porte sur les travaux sur le réseau routier communal :

- Concernant le préavis 14/2020 « Mise en place de la zone 30 km/h dans le secteur des Tuileries », la fin du marquage au sol et la plantation prévue au chemin des Roches sont encore à faire.
 - Dans le cadre du préavis 16/2020 « Construction de collecteurs EC/EU en système séparatif », les travaux sur le chemin du Polny seront probablement terminés d'ici 10 jours.
 - Quant aux travaux du chemin du Pré d'Yverdon effectués par les services industriels de Lausanne, ils devraient être terminés cette semaine.
 - Le marquage au sol de la piste cyclable sur la route de la Croix-Blanche et du stop à la sortie du chemin de la Biolleyre sur la route du Village seront faits tout prochainement.
- Pour le reste, les travaux prévus sont terminés.

Abattage des deux arbres autour de l'église et compensation : la plantation de 8 tilleuls prévue le long du chemin montant vers l'église depuis le chemin de Mont-Repos sera faite cette année encore.

6. BUDGET 2021 – APPROBATION

La parole est donnée à M. Olivier Volper, président de la CoFin, qui lit le rapport de la CoFin (au dossier).

Le Président le remercie. Il ouvre la discussion d'ordre général.

M. Guillaume GRAF prend la parole. Le budget qui nous est présenté ressemble à celui des années précédentes. En effet, nous devons puiser plusieurs millions dans le fonds de réserve, afin d'avoir un budget avec un déficit acceptable.

Cette année comme l'année précédente le budget présente une marge d'autofinancement négative. Les dépenses courantes ne sont donc plus couvertes.

Néanmoins, comme nous l'a rappelé en décembre de l'année passée M. Marzoli, lorsque l'on arrive aux comptes on n'a rarement besoin d'utiliser les fonds de réserve.

Donc où est le problème ? Le problème est qu'avec cette façon de faire, on n'a pas de visibilité sur l'état des finances de la commune. Cela est particulièrement problématique lorsqu'on prévoit d'investir entre 15 et 24 millions par année sur les 3 prochaines années.

En effet, si la commune devait se trouver dans une situation où elle a un déficit structurel nous ne le verrions que lors de la réception des comptes. Si entre temps, nous avons déjà validé plusieurs millions d'investissements, il sera très difficile de maintenir le point d'impôts.



Malgré cela, le groupe PLR invite le Conseil à valider le budget tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture du budget, chapitre par chapitre, assez lentement pour que l'Assemblée puisse intervenir si besoin.

M. Félix SCHMIDT pose une question au sujet du poste « 1010 Municipalité, 3185 Honoraire, actes officiels ». Pour quelle raison la somme de ce compte est-elle passée cette année, à CHF 75'000.-, contre CHF 50'000.- l'année précédente et nulle en 2019. Il aimerait bien une explication.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond à M. Félix Schmidt. Effectivement, il y a un passage, un ripage, entre le compte « 1010 Municipalité, 3185 Honoraire, actes officiels » et le compte « 1100 Secrétariat municipal ». Une bascule a été faite. Et au sujet de l'augmentation, cette dernière vient surtout du fait que les honoraires pour les affaires en cours et pour les litiges ont augmenté. De plus, la Municipalité a mis à cet endroit-là la comptabilisation de l'Observatoire de la cohabitation.

M. Félix SCHMIDT pose une question au sujet du poste « 3523 Chalet l'Espérance » quant aux frais d'entretien liés au bâtiment. Ces frais d'entretien du chalet de l'Espérance sont assez importants, année après année. On vient d'entendre que les événements des enfants, en tout cas jusqu'au mois de septembre 2021, n'auront pas lieu dans ce chalet. Certes, il est difficile de faire un budget avec les incertitudes liées au covid, mais il encourage la Municipalité à se poser la question si ces frais d'entretien sont pertinents et si les travaux ne peuvent pas être repoussés à plus tard.

M. Pierre JOLLIET, Municipal, répond à M. Schmidt que les travaux effectués sont des travaux d'entretien. Lors du premier confinement, certains ont été réalisés, car on avait justement le temps. L'année prochaine, seuls les travaux indispensables seront effectués, car M. Jolliet espère qu'il y aura à nouveau des camps à partir de l'automne. Il précise que ces travaux ne sont pas du petit entretien ; il s'agit de remettre ce chalet en état afin qu'il puisse perdurer encore de longues années.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du budget.

A main levée, le budget 2021 est accepté à l'unanimité.

7. CRÉDIT-CADRE DESTINÉ AUX ÉTUDES DES PROJETS URBANISTIQUES ET DE CONSTRUCTIONS POUR LES ANNÉES 2018-2020 – DEMANDE DE PROLONGEMENT DU DÉLAI – PRÉAVIS N°21/2020.

La parole est donnée à M. Jérôme Urio, président de la commission d'urbanisme nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission d'urbanisme pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote.



A main levée, le préavis 21/2020 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

8. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ENZO SANTACROCE DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'OFFRIR AUX ATELIERS PAPAS CONTACTS UN ESPACE DANS UN LOCAL COMMUNAL EN VUE D'ORGANISER DES SÉANCES PERMETTANT AUX PÈRES DIVORCÉS DE SE DÉVOILER – RAPPORT N°22/2020.

La parole est donnée à M. Philippe Koch, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

A main levée, le rapport 22/2020 est accepté à l'unanimité.

9. MOTION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MICHEL PERRET DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ QU'ELLE ÉTUDIE LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGER SANS TARDER UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE À EPALINGES - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président ouvre la discussion.

M. Alain MONOD, Municipal, prend la parole. Effectivement l'article 62b du règlement du Conseil permet à la Municipalité d'être entendue déjà au stade de la prise en considération. Comme M. Perret, la Municipalité est parfaitement consciente du rôle social important joué par le FC Epalinges, tant au niveau des sportifs que des 207 juniors dont il a articulé le chiffre tout à l'heure. Comme M. Perret, la Municipalité est particulièrement reconnaissante au président du FC Epalinges, M. Jean-Marie Perret qui est présent dans la tribune ce soir et que M. Monod salue, à son Comité et au staff d'entraînement. Cette reconnaissance s'exprime notamment, mais pas seulement, par des chiffres. Le Conseil vient de voter le budget 2021 et si on vérifie, en terme de budget, entre l'entretien des terrains du Bois-de-la-Chapelle et de la Croix-Blanche, les CHF 60.- donné par junior, l'entretien des bâtiments et du matériel, on arrive à plus de CHF 115'000.-. Cela est normal, il n'y a rien d'exceptionnel mais M. Monod n'est pas sûr que toutes les communes du canton en fassent autant.

Maintenant, revenons-en au principe du terrain synthétique. Vous savez probablement, pour ceux qui étaient là en 2011, que M. Monod n'est pas habilité à gérer ce dossier et que c'est Messieurs Jolliet et Mischler qui le font, s'agissant du litige en cours. Comme M. Perret, la Municipalité est particulièrement agacée par la durée et la procédure en cours. On prête beaucoup de compétences et de pouvoir aux municipalités, mais il y a un pouvoir qu'elle n'a pas, c'est de dicter la procédure et le calendrier aux instances judiciaires.

Maintenant, pour la suite, ne regardons plus dans le rétroviseur mais regardons ce que l'on peut faire. Effectivement, il y a une chose qui paraît maintenant évidente, et M. Perret le dit dans sa



motion, c'est que ce terrain ne pourra pas être fait là où il était prévu. On lui a dit, lorsqu'en 2008 le Conseil communal avait octroyé à la Municipalité un crédit d'un million six cent cinquante mille francs, que peu importe où elle fait ce terrain synthétique, elle doit le faire. Non, en démocratie c'est pas tout à fait comme cela que ça se passe. Si la Municipalité avait construit la maison Kamprad ailleurs qu'à l'endroit où elle est située dans le préavis, ailleurs qu'à la Croix Blanche 37, le Conseil aurait fait plus qu'un reproche à la Municipalité, à juste titre, et n'aurait pas été content de même que M. Kamprad.

Donc, il y a une chose qui paraît sûr maintenant, c'est que le terrain synthétique ne pourra pas se faire à l'endroit prévu. La Municipalité, depuis longtemps, fait une pesée d'intérêts en se disant que si maintenant elle va devant le Conseil demander un nouveau crédit d'environ un million et demi pour faire ce terrain synthétique ailleurs, sans savoir comment va se conclure la procédure en cours, elle court un risque que le Conseil lui refuse cette demande de crédit et, à ce moment-là, ce refus serait beaucoup plus dommageable pour le FC Epalinges que la situation actuelle. Mais la Municipalité est prête et demande à M. Perret de transformer sa motion en postulat. Dans la mesure où maintenant elle veut avancer avec un mandat, un crédit d'étude qui lui dira où effectivement elle peut situer ce terrain synthétique, mais pas seulement. Peut-être qu'il y aura d'autres terrains ou installations, comme un terrain multisports. Et si la Municipalité s'en tenait à la motion, elle devrait s'en tenir uniquement au terrain synthétique alors qu'elle veut aller plus loin dans l'étude. Il veut faire encore un dernier point de situation concernant les terrains hors terrains synthétiques. Depuis le début de l'année, on a l'avantage d'être en DDP sur le Bois-de-la-Chapelle ; on n'est donc plus en location. Cela nous permet quand même de faire certaines choses qui n'étaient pas permises lorsqu'on était uniquement locataire. Il s'occupe avec M. Perrin des « Parcs et promenades » et ont demandé un devis, s'agissant de la réfection des terrains du Bois-de-la-Chapelle, qui nous permettrait d'être moins pénalisés lors de fortes pluies, par exemple. Sur la Croix-Blanche, il y a aussi quelques problèmes en cas de météo peu favorable. Mais il aimerait rappeler au Conseil que dans les années 90, la Municipalité avait un ordre assez clair vis-à-vis du FC Epalinges. Le terrain de la Croix-Blanche, pour le préserver, était réservé exclusivement aux matchs officiels de la première équipe. Toutes les autres manifestations devaient se dérouler au Bois-de-la-Chapelle. La Municipalité est donc restée beaucoup moins exigeante, et c'est probablement normal parce qu'il y a eu un développement des activités au sein du FC Epalinges. Mais à l'heure actuelle, en terme de préservation des terrains et de leur entretien, cela pose quelques soucis. Pour terminer, il réitère sa demande à M. Perret d'avoir l'amabilité de transformer sa motion en postulat, ce qui arrangerait la Municipalité.

M. Michel PERRET répond. Il aimerait bien pouvoir être très aimable avec la Municipalité, car il n'a aucun intérêt à se la mettre sur le dos. Mais en revanche, il trouve que 10 ans d'attente ça fait un peu beaucoup et cela justifie pleinement une initiative un peu plus musclée qu'un postulat. M. Perret ne modifie pas sa motion.

M. Alain MONOD, Municipal, rétorque qu'il entend bien M. Perret mais que ce soit une motion ou un postulat, cela ne va pas permettre d'accélérer la procédure judiciaire. S'il pense qu'une motion va booster la procédure judiciaire, c'est une vue de l'esprit mais il n'est pas sûr que cela réponde aux attentes de M. Perret. Il regrette que ce dernier ne souhaite pas transformer et lui rappelle qu'il a encore jusqu'au vote au moment du plénum sur la motion pour le faire.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération de ladite motion.



A main levée, la prise en considération de la motion est acceptée à une large majorité avec 3 oppositions et 9 abstentions.

Le Président prend la parole au sujet d'une précision qui lui a été demandée, à juste titre, par M. Mazyar Yosefi au sujet de l'une de ses communications en début de séance, quant au recours Bétrix et consorts.

Il s'agit d'un arrêt du Tribunal Fédéral que le Président a donné un peu rapidement, au sujet du plan de quartier « La Possession/Bois-de-Ban ». Il y a eu un recours Bétrix et consorts contre la décision du Tribunal Fédéral de 2017. Ils ont été déboutés. Le Tribunal Fédéral a rejeté le recours du fait qu'il était irrecevable. Donc, la décision du Conseil a été confirmée.

M. Mazyar YOSEFI remercie le Président pour cette précision.

10. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ENZO SANTACROCE DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE PROLONGER LE TROTTOIR DEPUIS LE COTÉ NORD DU CHEMIN DE LA GIRARDE JUSQU'À L'ENDROIT DU CHEMIN DE LA VULLIETTE QUI DÉLIMITE LA LIGNE TERRITORIALE ENTRE LAUSANNE ET EPALINGES, CECI AFIN DE SÉCURISER LES PIÉTONS - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Brigitte CROTTAZ prend la parole. Elle est d'accord avec ce postulat qu'elle trouve intéressant. Mais elle se demande si la Municipalité ne pourrait pas l'élargir à d'autres routes qui restent encore sans trottoir sur la commune. Il y a déjà une dizaine d'années, le Conseil s'était penché sur le même sujet, lui semble-t-il, avec le Bornalet. Elle ne se souvient pas de toutes les autres routes qui n'ont toujours pas de trottoir. Mais si un postulat étudie la possibilité de faire un trottoir pour la Vulliettaz, il faudrait aussi réfléchir aux autres routes qui n'ont pas encore de trottoir à Epalinges.

M. Erich DÜRST prend également la parole. Au sein du groupe des Verts, ils soutiennent toutes les initiatives qui aident à protéger les plus faibles sur les routes. A savoir les piétons, les cyclistes, plus particulièrement les enfants et les personnes âgées qui sont les plus exposés au danger de la route. Il faut quand même se poser les questions un peu différemment et se dire que la seule façon de sécuriser n'est pas seulement de construire des trottoirs. Il y a d'autres manières de procéder en fonction de l'environnement dans lequel on se trouve : si c'est un environnement urbain où campagnard, si le trafic est fort ou non. D'autres options devraient être étudiées avant de conclure que la seule solution est obligatoirement de mettre un trottoir. Le groupe des Verts va certainement soutenir majoritairement ce postulat mais en invitant la Municipalité à élargir, dans le cadre de l'étude à laquelle elle procédera, les différentes options pour qu'il y ait un véritable choix qui soit fait en concordance avec le paysage et la nature de ce tronçon de route.

M. Roland PERRIN, Municipal, prend la parole. Dans le cadre de ce postulat, s'il est pris en considération, il va falloir vérifier la faisabilité d'un trottoir le long de ce chemin. La route se trouve en bordure de propriétés privées. Si un trottoir devait être construit, il y aurait des



expropriations à faire ou des arrangements à trouver avec les propriétaires. Donc la solution ne sera peut-être pas un trottoir. Il faudra examiner aussi les autres possibilités en fonction des coûts qui pourraient intervenir. Voilà ce qu'il peut dire pour l'instant concernant ce tronçon-là. Il est conscient qu'il y a d'autres endroits sur la commune où il faut sécuriser le passage des piétons. La Municipalité s'y attelle aussi sans postulat, petit à petit car on ne peut pas tout faire à la fois. Mais ce tronçon-là lui semble suffisamment fréquenté pour justifier l'acceptation dudit postulat.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération dudit postulat.

A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une large majorité moins une abstention.

11. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ENZO SANTACROCE DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE CRÉER UN FONDS POUR LES AUTEURS PALINZARDS - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président ouvre la discussion.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, prend la parole. La Municipalité n'est pas opposée à ce postulat mais rappelle au Conseil, ou l'apprend à certains conseillers, qu'il existe déjà un fonds de réserve pour les animations, réceptions et manifestations dont l'utilisation est notamment gérée avec l'aide de la commission d'animation. Il sera certainement possible d'adapter l'utilisation de ce fonds dans le but proposé par M. Santacroce. Donc si ledit postulat est accepté, la Municipalité ne va peut-être pas créer un fonds spécifique pour les auteurs mais adaptera la directive d'utilisation du fonds actuel pour que les auteurs palinzard y soient intégrés

La parole n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération dudit postulat.

A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une large majorité moins 11 abstentions.

12. MOTION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE PRÉSENTER UNE ÉTUDE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE LA POPULATION EN CAS DE CRISE, ET NOTAMMENT SUR LES POSSIBILITÉS D'ASSURER UN RÉSEAU DE FONTAINES ALIMENTÉES GRAVITAIREMENT - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président précise que la Municipalité a saisi le Bureau pour une éventuelle irrecevabilité de ladite motion. Le Bureau a estimé que les conditions n'étaient pas requises pour déclarer cette motion irrecevable et a donc décidé du maintien de la proposition de ce texte. Le Président



demande à la Municipalité de s'expliquer quant à la démarche qui a été faite auprès du Bureau pour se prononcer quant à la recevabilité dudit texte.

M. Roland PERRIN, Municipal, répond au Président. Il y a eu un malentendu ; il ne s'agissait pas de préciser si c'était recevable ou pas, mais de dire que cela n'était peut-être pas opportun. Afin d'éviter tout malentendu, la Municipalité tient à préciser qu'elle ne met pas en doute la recevabilité de la motion de M. Schmidt. Il est utile de savoir que la distribution de l'eau sur le territoire de la commune d'Epalinges a fait l'objet d'une nouvelle concession signée par la commune de Lausanne et celle d'Epalinges, et approuvée par le Conseil communal et le Département du territoire et de l'environnement du canton entrant en vigueur le 1er août 2017. La concession mentionne au 3ème alinéa de l'Art.17 - Garantie de fourniture :

« En cas de crise (guerre, force majeure ou autre), une collaboration entre le concédant (la commune d'Epalinges) et la protection civile locale sera mise sur pied pour assurer la fourniture en eau, conformément à l'Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise ».

Voilà ce qu'il a trouvé après avoir remis le document au Bureau. En fait, la Confédération donne le bébé aux Cantons qui demandent aux Communes de s'organiser sous leur contrôle. Au moment où il a donné le document au Bureau, il n'avait pas encore connaissance de cette concession. Il ne reste plus qu'à trouver l'eau et à en organiser la distribution par la protection civile. Que cette motion soit prise en considération ou non, la Municipalité doit planifier la distribution de l'eau en cas de crise. Telle est sa conclusion.

M. Nicolas HÄUSEL prend la parole. Ce qu'il trouve intéressant dans cette motion, c'est cette deuxième partie *« les possibilités d'assurer un réseau de fontaines alimentées gravitairement »*. Il ne pense pas que la commune soit propriétaire de beaucoup de sources mais Epalinges en soi en a beaucoup. Peut-être qu'il y a des propriétaires privés qui n'ont pas les moyens d'entretenir les sources et qui pourraient les transmettre à la commune. Et pour économiser déjà simplement de l'eau potable qui est actuellement utilisée dans les fontaines, même si on se doit de fournir de l'eau potable dans les fontaines du domaine public, il trouve encore intéressant d'avoir ces possibilités d'assurer l'approvisionnement de fontaines par des sources en alimentation gravitaire. Au lieu d'une motion, il aurait préféré que ce soit un postulat avec une étude qui puisse définir les possibilités d'assurer un réseau de fontaines alimentées gravitairement. Si M. Schmidt, suite aux précisions de M. Perrin, veut bien modifier sa motion en postulat, il en sera plus favorable.

M. Félix SCHMIDT répond. « Gouverner, c'est prévoir ». La réponse que le Conseil a entendue lui fait croire que la solution n'est pas prête à être mise en place. Si demain on a cette coupure d'électricité, on ira chercher l'eau au Flon. Il pense qu'il faut maintenir cette demande afin d'étudier cette situation de crise et faire en sorte de s'équiper, petit à petit, de fontaines pour que l'on puisse chercher les 4 litres par habitant et par jour qui nous permettront de survivre. Il accepte de transformer sa motion en postulat si cela peut simplifier la prise en considération.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération de ladite motion transformée en postulat.

A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une large majorité moins 3 oppositions et 5 abstentions.



13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'Étudier LA FAISABILITÉ DE L'INTÉGRATION DANS LES RÉVISIONS DES PLANS ET RÈGLEMENTS TOUCHANT L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONSTRUCTIONS, DE MESURES INCITATIVES FAVORISANT LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DES BÂTIMENTS EN VUE D'UNE RÉDUCTION MASSIVE DES ÉMISSIONS DE CO₂. LES RÉSULTATS DE CETTE ÉTUDE DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL AVANT LA MISE À L'ENQUÊTE OU LA PRÉSENTATION DU PGA - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président ouvre la discussion.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, prend la parole. Concernant ce postulat, la Municipalité ne s'est pas prononcée quant à la nécessité d'intégrer dans le plan d'affectation des règlements en lien avec l'aménagement du territoire où des mesures destinées à inciter la démolition de bâtiments conditionnées à la construction de nouveaux bâtiments générant une diminution importante des émissions de CO₂. Elle effectuera, par contre, les études demandées si le Conseil communal prend la décision d'accepter ce postulat

M. Richard GOLAY prend la parole. M. le conseiller Félix Schmidt a justement soulevé la problématique de la grande lenteur de l'assainissement du parc immobilier suisse qui participe à environ 40% des émissions en gaz à effet de serre. C'est un sujet qu'il connaît bien puisqu'il est actif professionnellement dans la promotion de l'usage énergétique du bois.

La Confédération et les cantons ont mis en place ces dernières années diverses actions dont un programme d'envergure - le programme bâtiments - qui encourage financièrement la transition vers des systèmes de chauffage neutres en CO₂, c'est-à-dire principalement des chauffages au bois, des pompes à chaleur et des systèmes solaires photovoltaïques ou solaires thermiques. Il est à souligner que notre commune participe activement à ce mouvement avec son fonds d'efficacité énergétique et de développement durable.

Ces programmes englobent bien sûr les économies d'énergie dans la rénovation avec la mise en place d'un système standardisé d'audit énergétique appelé CECB pour aider les propriétaires à déterminer les meilleurs choix en termes de coûts, d'économies d'énergie et de confort d'usage. Il serait en effet aberrant de soutenir le remplacement du vieux système de chauffage à combustible fossile par une solution neutre en CO₂ tout en conservant un bâtiment qui serait très mal isolé !

Si l'intention de M. Schmidt de réduire les émissions en CO₂ des bâtiments palinzards est parfaitement justifiée, il est important de souligner que deux éléments clé sont absents de sa réflexion :

- la part élevée des émissions en CO₂ des bâtiments est essentiellement due au fait qu'environ 80% des systèmes de chauffages actuels utilisent des combustibles fossiles, c'est-à-dire du mazout ou du gaz ;
- détruire un bâtiment pour en reconstruire un neuf implique une dépense énergétique fortement émettrice en CO₂ pour fabriquer et assembler les éléments du nouveau bâtiment. Une évaluation poussée avec un calcul du bilan écologique de l'opération est nécessaire pour éviter un éventuel gaspillage des ressources.



L'idée d'un soutien de notre commune pour accélérer l'assainissement du parc immobilier est donc à saluer. Mais il est important que les éventuelles mesures soient en cohérence avec celles déjà mises en place par la Commune, le Canton et la Confédération.

Il profite d'avoir la parole pour émettre un vœu allant dans le sens de la réflexion de M. Schmidt : il s'agit d'encourager de manière plus soutenue et de mieux faire connaître à Epalinges l'usage du bois suisse comme matériau de construction écologique. L'avantage étant, outre le soutien à l'économie régionale et l'exceptionnel confort d'usage, que le carbone atmosphérique capturé lors de la croissance de l'arbre se trouve piégé ainsi pendant toute la durée de vie du bâtiment.

M. André RACLOZ prend la parole. Il relève qu'il y a passablement d'anciennes constructions dans la commune. A l'époque, les normes étaient très différentes et plusieurs de ces bâtiments n'ont pas subi de transformation. Dès lors, il est pertinent d'encourager l'assainissement des bâtiments, telles que les mesures d'efficacité énergétique et de développer notre commune. Cela concerne les encouragements à l'énergie qui ont été publiés le 27 janvier 2020. En revanche, cela ne concerne pas ces anciens bâtiments qui doivent être reconstruits. Il encourage le Conseil à accepter la prise en considération du postulat de M. Schmidt visant à encourager le renouvellement du parc immobilier dans un principe de développement durable.

M. Erich DÜRST prend la parole. Evidemment, l'assainissement énergétique des bâtiments est un souci que nous partageons. Ceci étant dit, il s'interroge quand même sur la manière proposée par M. Félix Schmidt par le biais de son postulat. Tout d'abord, il lui semble difficile de parler comme cela de développement durable quand on parle de destruction de bâtiments et de leur reconstruction. Il y a là un enjeu qu'il faut regarder de manière beaucoup plus nuancée, plus approfondie. Cela peut-être dans certains cas judicieux énergétiquement parlant de démolir les bâtiments pour les reconstruire, mais ce n'est pas forcément le cas dans toutes les situations. Et du point de vue environnemental cela peut être défavorable comme l'a mentionné tout à l'heure M. Golay. Il faut tenir compte de toute l'énergie grise liée à la démolition et à la reconstruction. Deuxièmement, si cette proposition devait être mise en oeuvre telle quelle, elle créerait une inégalité assez flagrante de traitement entre quelqu'un qui démolit pour reconstruire et quelqu'un qui choisit de rénover, d'assainir et d'isoler son bâtiment. Cela ne semble pas acceptable, selon lui, de favoriser unilatéralement une approche très radicale qui, peut-être dans certains cas peut se justifier, au détriment d'une approche beaucoup plus mesurée qui est dans la plupart des situations certainement valable et probablement même énergétiquement plus favorable, car l'énergie grise est beaucoup moins importante en cas de rénovation, d'isolation. Ce postulat semble dire qu'il faut tout raser puis reconstruire et le monde sera meilleur ; ce n'est pas tout à fait le cas. M. Dürst mentionne encore un troisième argument. Comment définir qui pourrait en bénéficier ? Comment définir un bâtiment très mal isolé qui sera ensuite remplacé par un bâtiment très bien isolé ? Il faudra quelque part fixer des limites, indiquer cela, et cela lui semble assez complexe en fonction des bâtiments existants et de ceux à construire. Et au moment de démolir, en règle générale, on ne connaît pas encore exactement le bâtiment qui sera construit. La mise en oeuvre de cette proposition lui semble assez compliquée. Par contre que la Municipalité étudie les possibilités de favoriser davantage l'assainissement des bâtiments de manière générale, sans être aussi radical que la proposition de M. Schmidt, semble être une bonne chose pour lui.

Mme Marisa DÜRST abonde dans le même sens que M. Dürst. Elle aimerait apporter un quatrième élément. Le postulat ne prend peut-être pas suffisamment en compte le bâti historique



de notre commune. Il y aurait peut-être un risque de démolir des bâtiments historiques magnifiques. C'est pourquoi elle est plus favorable d'étudier bien plus la rénovation des bâtiments plutôt que le risque de démolir certains bâtiments qui peuvent être préservés.

M. Félix SCHMIDT prend la parole. Les éléments qui ont été mentionnés sont tout à fait pertinents. Son idée n'est pas de démolir tous les bâtiments et reconstruire. Le constat est là, aujourd'hui, avec toutes les aides de la Confédération et sa stratégie 2050, on n'y arrive pas ; on n'avance pas dans la vitesse de rénovation des bâtiments. A ce rythme-là, il faudra 100 ans pour rénover tous les bâtiments. Cela ne permettra jamais d'arriver aux objectifs d'émission de CO² qu'on a définis. On doit prendre des mesures si on veut y arriver. C'est clair que l'on a un choix à faire quand on est en face d'un bâtiment. Si on le rénove et que l'on change le chauffage de manière plus écologique, mais si ce n'est pas assez bon, on a intérêt à le démolir et à reconstruire un bâtiment qui réponde aux exigences d'aujourd'hui et qui nous permet de réduire les émissions de CO². Bien sûr pas dans tous les cas. On a des outils, dont le CECB, pour évaluer le niveau de passoire des bâtiments et le coût d'une rénovation. Appuyons-nous sur ces éléments pour décider qu'en dessous d'un certain seuil ça ne vaut pas la peine d'autoriser un sparadrap sur une passoire. Et encourageons le propriétaire à faire un investissement supplémentaire pour démolir puis reconstruire. Et avec cette proposition, ça lui permettrait de faire le pas en construisant un bâtiment plus moderne, adéquat avec les besoins d'aujourd'hui, et avec l'utilisation d'une surface plus importante. C'est clair qu'il faudra mettre des conditions et des règles. Qu'il y aura d'autres considérations à prendre en compte s'il s'agit d'un bâtiment historique. Ça vaut la peine d'étudier cela dans le but d'accélérer la transition écologique de notre pays et de notre commune.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, prend la parole. La Municipalité a bien entendu les propositions qui ont été faites autour de ce postulat et notamment les alternatives qui existent pour gérer un bâtiment problématique, en passant d'ailleurs plutôt par la rénovation. Ce qui l'interroge sur le postulat déposé par M. Schmidt c'est l'outil qu'il pense utiliser pour régler cette problématique-là qui serait le plan d'affectation. Il pense qu'il serait judicieux qu'une commission se penche sur ce postulat pour en définir les contours, C'est-à-dire sur quel modèle appuyer cette réflexion concernant la protection de bâtiments historiques et, d'autre part, comment faire l'évaluation de ce qui n'est pas suffisamment intéressant à rénover car ça reste une passoire et que l'on met un pansement dessus, et quels sont les outils que l'on peut mettre en place pour gérer cet élément-là. Il propose donc au Conseil de nommer une commission pour qu'elle précise les orientations de ce postulat et notamment les outils à utiliser, car il y a peut-être d'autres outils qui permettent d'intégrer ces éléments-là difficilement intégrables dans un plan d'affectation et dans son règlement. Voilà la réflexion qu'il porte à l'attention du Conseil, à savoir si on passe par une étape intermédiaire qui est l'analyse du postulat et des éléments qui pourraient y être retenus et ceux qui pourraient être corrigés, modifiés.

M. Félix Schmidt réplique. Lors de la dernière séance, le même outil a été utilisé pour le plan d'affectation et des cadeaux pour ceux qui font plus de logements d'utilité publique. On a vu qu'on pouvait le faire pour des plans d'affectation ; on peut aussi faire un effort dans le même sens, utiliser ce même outil pour cet objectif fondamental qu'est la protection du climat. Cela lui semble possible. Et c'est l'étude qui dira comment on peut le faire, si ça peut passer par les plans d'affectation ou autre chose, et peut-être que d'autres propositions en sortiront. C'est l'objet des choses à étudier.



M. Erich DÜRST ne comprend toujours pas pourquoi M. Schmidt veut réserver ces avantages, quand même 30% de surfaces constructibles supplémentaires, à ceux qui démolissent et pas à ceux qui rénovent. Il n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a cette distinction et ce qui la justifierait.

M. Mazyar YOSEFI propose au Conseil, vu ce qui précède, le renvoi à une commission pour la prise en considération du postulat.

Le Président passe au vote quant au renvoi à une commission pour la prise en considération dudit postulat.

A main levée, plus de dix conseillers soutiennent cette proposition. La prise en considération est donc renvoyée à une commission.

14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL RICHARD GOLAY DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DES PARKINGS À VÉLOS MODERNES ET SÛRS À EPALINGES ET D'INTÉGRER À SA RÉPONSE LA QUESTION DES LIEUX ET DES TYPES DE STATIONNEMENT RÉPONDANT AU MIEUX AU DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ À VÉLO SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président ouvre la discussion.

M. Alain MONOD, Municipal, prend la parole. La Municipalité enregistre le postulat de Monsieur Golay mais lui demande de l'autoriser à répondre en même temps qu'elle répondra au postulat de Madame Dürst sur les pistes cyclables dans lequel il y aura également les réponses au vœu de Monsieur Schmidt, à savoir de permettre les vélos dans les deux sens lorsqu'il y a un sens unique ou un sens interdit.

M. Richard GOLAY rétorque que cela était l'idée de son interpellation que la Municipalité puisse grouper les différents postulats sur le sujet de la mobilité des vélos.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération dudit postulat.

A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité avec les conditions de réponse émises par M. Monod et acceptées par M. Golay.

15. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES PREMIERS RÉPONDANTS AU SEIN DE NOTRE COMMUNE POUR SAUVER DES VIES – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président ouvre la discussion.



La parole n'étant pas demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération dudit postulat.

A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une large majorité moins 2 abstentions.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Fabienne GUIGNARD et consorts déposent une motion « Motion de la dernière chance » demandant à la Municipalité une étude de faisabilité pour la création d'une piscine publique ouverte, d'été, non olympique, sur le territoire de la commune d'Epalinges, qui pourrait le cas échéant se transformer l'hiver en patinoire.

Elle l'appelle la motion de la dernière chance, car si notre Conseil ne se prononce pas en faveur de la prise en considération d'un tel projet pour répondre aux besoins légitimes de la population palinzarde, il n'y aura définitivement plus rien d'envergure qui se mettra en place dans les prochaines décennies.

Elle n'est pas naïve, elle connaît bien évidemment les obstacles : financier, urbanistique, politique, voire écologique qui peuvent être présentés pour ne pas soutenir une telle idée mais ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas tenter le coup. C'est ainsi au nom du PLR que cette motion est déposée.

Ça va coûter cher...

En période de crise, elle reconnaît bien volontiers que le moment n'est pas le mieux choisi pour engager des investissements en infrastructures de cette importance. Mais est-ce jamais le moment? Personne ne dit qu'il faut l'engager immédiatement. La réflexion et la réalisation prendront du temps. Alors pourquoi se priver d'une belle occasion de penser à la population? Le budget, la facture sociale, la dette de la commune doivent bien sûr être pris en compte mais l'avenir ne doit pas être limité qu'à des contingences financières. Il faut voir plus loin, prendre des risques. Un partenariat privé public serait peut-être possible. C'est justement cette étude de faisabilité qui l'établira ou pas.

Y a-t-il des terrains ?

Le PSA, que nous attendons tous avec impatience, va décider pour les 15 années suivantes de l'urbanisation de notre commune. C'est donc maintenant qu'il faut prévoir un emplacement pour une éventuelle piscine d'été, transformée en patinoire l'hiver. C'est donc aujourd'hui que nous devons anticiper, imaginer l'avenir avec optimisme et se réjouir de son développement. Y a-t-il des terrains disponibles? Si oui où? La commune est-elle propriétaire? Qui serait propriétaires de terrain disponible? Privés ou autres collectivités publiques? Peut-on les racheter pour mettre sur pied un tel projet en collaboration avec eux? Toutes sortes de questions qu'il s'agit de poser avant de finaliser ce fameux PGA, c'est maintenant qu'il faut le faire. Sinon la cause sera entendue... il n'y aura rien.

Ça fait doublon...

Des arguments politiques pourraient aussi ralentir ou empêcher le processus de réflexion qu'elle appelle de ses vœux par cette motion. Notre commune est d'ores et déjà engagée financièrement avec Malley, alors pourquoi encore une patinoire à Epalinges? Sauf qu'à Epalinges, il s'agirait d'une patinoire mini format, sans compétitions, sans spectacles, sans gradins, simplement un espace sécurisé, pour les familles palinzardes de venir patiner pour le plaisir, sans avoir à se déplacer et traverser toute la ville de Lausanne. Pareil pour la piscine ouverte qui éviterait que



tous les habitants d'Epalinges, pour aller nager et bronzer en après-midi, après l'école, les jours de congé, aillent squatter les piscines de Pully, de Lausanne et Renens.

Nous avons trop l'habitude à Epalinges d'aller profiter des infrastructures des autres. Quasi 10'000 habitants, dont plus de la moitié réside dans les immeubles locatifs, ne méritent-ils pas aussi une piscine sur leur lieu de résidence ?

Epalinges ne doit pas rester ad aeternam cité-dortoir. Quelques exemples: Vallorbe a sa propre piscine depuis 1962, elle le sait car y a appris à nager. La Municipalité a ensuite réalisé une patinoire couverte il y a cinq ans. Même altitude, même climat. C'est un grand succès populaire. Aigle, avec ses 7500 habitants d'alors, a construit sa piscine olympique en 68 déjà. Payerne, également comme La Sarraz ou Pully qui ont offert à leur population un terrain pour des activités aquatiques dans les années 70 déjà. Bref à Epalinges, on a pris sérieusement du retard ; peut-il être rattrapé? Voilà toute la question que pose cette « motion de la dernière chance ».

Pour d'autres encore, une patinoire, une piscine, c'est trop de béton. Trop dépensière en énergie. Bref pas très écologique. Mais qu'en est-il des besoins de la population qui paie des impôts, qui veut parfois aussi recevoir quelque chose en retour. Et pas seulement payer des taxes. Les terrains de foot répondent à un besoin, les salles de gym aussi, alors pourquoi pas une piscine et une patinoire ? C'est l'accès facilité au sport pour tous, sans déplacement excessif, en vélo, à pied ou en bus.

Alors restons modestes, raisonnables, pas besoin de folie des grandeurs; on se contentera d'une piscine et d'une patinoire de mesure raisonnable, simples et bien intégrées dans le milieu naturel qui, avec votre soutien, pourrait devenir un cadeau bienvenu pour nos concitoyens.

M. Alexander OMUKU dépose un postulat au nom du PLR « Pour une multimodalité accessible à Epalinges ».

Plusieurs études montrent que le temps de trajet entre le domicile et le travail ou lieu de formation augmente de nos jours. Il est pourtant important que la population prenne, si possible, les transports publics pour faire ses trajets. Pour cela, beaucoup de mesures sont mises en place. Les transports publics sont par exemple largement subventionnés de manière à pouvoir être une alternative concurrentielle à la voiture. Cependant, dans de trop nombreux lieux, la desserte fine manque encore cruellement. Le vélo, électrique ou non, reste un moyen intéressant pour pallier ce manque. Il est donc de notre devoir d'encourager cette multimodalité, mais qui veut prendre son vélo dans un transport public devra s'acquitter d'un billet demi-tarifs pour le trajet ou d'un abonnement spécial pour ce dernier, du moins s'il ne veut pas devoir démonter partiellement son vélo et le mettre dans une fourre. De plus, un vélo peut être refusé par manque de place dans certains transports publics, tel que le m2. On peut tout à fait imaginer une personne de notre commune ayant payé pour elle et son vélo, mais ne pouvant prendre son vélo pour remonter jusqu'aux Croisettes.

Ces démarches rendent l'utilisation d'un vélo comme moyen de transport pour la déserte fine très peu pratique et/ou onéreuse. C'est pourquoi le groupe PLR présente au Conseil un postulat invitant donc la Municipalité à prendre contact avec les TL ainsi que le département des infrastructures et des ressources humaines pour étudier la possibilité de rendre gratuit le transport de vélos dans les véhicules de transport public. Ainsi que d'adapter les véhicules avec des porte-vélos, ceci afin de promouvoir la multimodalité pour les habitants d'Epalinges et qui se déplacent dans la zone tarifaire du Grand Lausanne de Mobilis.

Cette proposition s'inscrit dans une démarche déjà entreprise par notre commune et qui vise à favoriser la mobilité douce. En effet, depuis 2011, notre commune propose une aide financière pour les vélos électriques. De plus, notre proposition se veut complémentaires aux différentes initiatives déjà proposées récemment par nos collègues de ce Conseil.



Mme Marisa DÜRST dépose une interpellation au sujet d'espaces de travail partagé, plus connus sous l'appellation coworking. Cette interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers.

La crise sanitaire actuelle nous pousse à réorganiser nos activités personnelles et professionnelles. Afin de limiter au maximum les déplacements, les entreprises incitent leur personnel à travailler à domicile. Ce choix représente également un enjeu environnemental de taille. Toutefois, tout le monde n'est pas pourvu d'un appartement spacieux, muni d'un bureau. Pour faire face à cette situation, il existe de plus en plus d'espaces de travail partagé, plus connus sous l'appellation coworking. Cette tendance, de plus en plus en vogue, fait de nombreux émules dans tous les domaines et dans toutes les communes.

Par cette interpellation, elle souhaiterait questionner la Municipalité sur deux points :

- Tout d'abord, elle aimerait savoir si le futur Plan Directeur Communal ainsi que le Plan d'affectation permettront de favoriser la mise en place d'espaces de travail partagé ?
- Par ailleurs, dans les zones d'habitation déjà existantes, la réglementation actuelle rend-elle possible l'installation d'espaces de travail partagé ?

M. Esteem OKORO dépose une motion au nom du PS « Pour favoriser l'utilisation des transports publics pour les habitations de la commune d'Epalinges ».

Le groupe socialiste du Conseil communal propose de rendre les transports publics plus attractifs afin de favoriser le passage du transport individuel au transport en commun. Epalinges participerait ainsi à l'effort collectif indispensable à l'amélioration du climat.

La commune d'Epalinges possède un réseau de transports publics correctement développé qui permet à une grande partie de la population de se déplacer aisément au sein de la commune et d'accéder rapidement au centre-ville de Lausanne. Mais le prix de l'abonnement peut être un frein au moment de choisir entre la voiture et les transports publics. Notre commune pourrait apporter une aide financière substantielle à l'achat d'un abonnement annuel ou mensuel, sous la forme d'un remboursement communal d'une valeur à déterminer, dont chaque habitant de la commune pourrait ainsi profiter.

Les arguments à cette demande sont les suivants:

- faciliter la circulation en surface: la route de Berne et la route de la Croix-Blanche sont les deux axes principalement utilisés pour sortir de la commune, et sont fréquemment engorgées à cause du trafic. En rendant les transports publics plus attrayants, la commune permettrait le désengorgement de ces axes afin de faciliter la circulation aux heures de pointe;
- dynamiser la commune et les commerces : en utilisant les transports publics, les commerces de la commune deviennent plus facilement accessibles. Cela permettrait donc de dynamiser la vie de la commune;
- améliorer l'environnement : utiliser un véhicule personnel pour déplacer une ou deux personnes est un non-sens au niveau écologique. Pourtant, cela reste encore un moyen de déplacement largement utilisé, car pour beaucoup de personnes les transports publics sont trop chers par rapport aux avantages qu'ils tirent de leur transport personnel. Si les abonnements de transports publics étaient moins chers, une partie de la population pourrait potentiellement changer de mode de transport. Cela permettrait de diminuer les émissions de CO2 dues aux véhicules personnels. Cette action s'inscrirait de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de développement durable de notre commune;
- Montreux, commune déjà active dans ce domaine : la commune de Montreux participe à hauteur de CHF 300.- pour tout habitant qui prend un abonnement annuel de train ou bus. Afin de réduire au maximum les coûts administratifs, le règlement de la subvention



se doit d'être simple dès le départ. C'est pourquoi cette aide financière directe aux habitants devrait être une mesure d'incitation à l'usage régulier des transports publics, d'où le choix de soutenir plus particulièrement l'achat d'abonnements. D'autre part et pour terminer, cette proposition n'est pas discriminatoire, puisque tout utilisateur des transports publics peut en bénéficier.

En conclusion, nous demandons que la commune d'Epalinges institue un rabais substantiel, sous la forme d'un remboursement dont le montant est à déterminer, à l'achat d'un abonnement de transport en commun, mensuel ou annuel, (Mobilis, abonnement de parcours CFF, AG) et que chaque habitant de la commune puisse profiter de cette offre.

Mme Brigitte CROTTAZ dépose un postulat « Evaluer les nuisances sonores liées au trafic et y remédier si nécessaire ».

Diminuer les nuisances sonores dues à la circulation routière, la nuit en particulier, est une mesure de santé publique indispensable en milieu urbanisé, en plus d'être une obligation légale. Dans certaines rues de notre commune, le trafic est intense après 22h et avant 7h et conduit à des nuisances sonores pour les riverains. Ces dernières perturbent l'organisme humain et peuvent engendrer des troubles du sommeil, un déficit de concentration, du stress, voire une augmentation des maladies cardiovasculaires.

Pour limiter le bruit routier, une réduction de la vitesse à 30 km/h la nuit a été testée durant deux ans sur deux avenues lausannoises. Le bilan de cette expérience a été très positif démontrant la pertinence d'une telle mesure pour protéger du bruit routier un grand nombre de riverains, avec des coûts de mise en oeuvre modérés. Cette mesure concerne autant la santé que la sécurité ou l'environnement.

Essentielle pour la qualité du sommeil, la diminution des bruits de pointe était de 80% lorsque le 30 km/h était en place, car il avait un impact considérable sur les vitesses excessives qui avaient drastiquement diminué. Récemment, Lausanne a installé un système d'indicateur sonore à but de radar pédagogique du bruit qui va calculer pendant 8 semaines la vitesse ainsi que le bruit émis par les véhicules. La limite sonore est fixée à 83 décibels.

Même si notre commune ne peut en rien être comparée à Lausanne, il existe au moins 2 ou 3 endroits où la circulation nocturne génère des désagréments.

Sans demander d'emblée d'envisager des réductions de vitesse nocturne, l'étude des nuisances sonores dans notre commune, à l'instar de Lausanne, pourrait être menée durant quelques semaines. Il va de soi que, malheureusement, cette étude et des éventuelles mesures ne peuvent concerner que la route de Berne qui est une route cantonale avec une vitesse limitée à 80 km/h. La possibilité de la prolongation du 60 km/h jusqu'à la sortie de la commune d'Epalinges pourrait tout de même être étudiée et discutée ultérieurement.

En conclusion, nous demandons que la Municipalité envisage une étude des nuisances sonores liées au trafic routier sur les voies les plus densément habitées de la commune et traversées par un trafic important de 22h à 7h. En fonction des résultats obtenus, il conviendrait pour la Municipalité de prendre les mesures nécessaires, soit en installant des revêtements phono-absorbants, soit en instaurant un ralentissement de la vitesse à 30 km/h durant la nuit dans les zones concernées.

Mme Muriel CUENDET SCHMIDT dépose un postulat pour faciliter l'accès aux informations concernant les démarches administratives pour les proches confrontés à un deuil. Le décès d'un proche représente une épreuve émotionnelle difficile à traverser. Dans ces moments de grande vulnérabilité, la famille proche doit s'occuper de nombreuses démarches



administratives. Le décès doit être annoncé aux autorités et de nombreux documents sont à fournir. Bien que ces démarches concernent avant tout l'échelon cantonal, il incombe aussi à la commune d'améliorer le soutien aux personnes endeuillées notamment en leur facilitant le plus possible la tâche. En effet, pour un grand nombre de citoyen.ne.s le parcours administratif que représente ces démarches peut s'avérer être un véritable labyrinthe et lorsque Mme Cuendet Schmidt a recherché des informations sur le site de la commune, elle n'a rien trouvé malgré ses différentes tentatives. Dès lors, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier les possibilités suivantes :

- d'intégrer sur le site internet de la commune une page d'informations sur ce thème concernant la marche à suivre, les formalités administratives, la liste des organismes à informer ainsi que les coordonnées d'associations de soutien aux familles nouvellement endeuillées (Asnova, Astrame, Deuil'S, par ex.) en incluant la possibilité de télécharger ces informations (par exemple sous la forme de "Fiches pratiques" telles que proposées par la Ville de Genève) ;
- de publier ces informations sous forme de dépliant "papier" disponible aux différents guichets de l'administration communale ;
- d'assurer un accueil sur rendez-vous aux habitant.e.s endeuillé.e.s de la commune afin de les renseigner voir de les appuyer concernant les démarches à accomplir ;
- de recourir à un langage simplifié, facile à lire et à comprendre (FALC) pour la rédaction de ces différentes informations afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

M. Félix SCHMIDT dépose un postulat concernant la planification d'un accès souterrain unifié pour les Tuileries et la Coop.

Le PDL des Croisettes a été mis en consultation récemment. Sans attendre d'avoir pu prendre connaissance de cette consultation, la Municipalité a mis à l'enquête le plan d'affectation des Tuileries 1, qui concerne une des zones concernées par le PDL. Ce PDL prévoit une densification forte du quartier, notamment via une surélévation de nombreux bâtiments.

Dans le cas des Tuileries 1, le plan prévoit une densification de 73 % du nombre de logements et de 56 % des surfaces brutes de plancher ou encore de 53 % des habitants-emplois. Cette densification se fera par la surélévation des bâtiments et la construction d'un nouvel immeuble à la place de la pharmacie actuelle.

Ce n'est donc que le premier pas de la densification du quartier, qui sera suivi par d'autres, avec notamment un projet d'extension des surfaces commerciales et d'habitation de la zone de la Coop, en face. Ces densifications vont forcément être accompagnées par une augmentation de trafic.

Une densification dans ce quartier peut se comprendre. La proximité du Métro, de la Coop et autres commerces ainsi que des écoles permettent à la majorité des habitants de travailler et faire ses achats sans recourir à la voiture. Le propos de M. Schmidt n'est pas de s'opposer à une densification dans cette zone, mais il aimerait que cette densification soit appuyée par une véritable vision pour le quartier, et soit accompagnée d'une vraie plus-value pour les habitants. La plus-value principale doit être que tous les parkings soient souterrains et les surfaces libérées pour offrir aux habitants des espaces verts et des espaces de rencontre qui améliorent la qualité de la vie, comme ceci a été proposé pour le Cloalet par exemple.

Il est bien mentionné dans le PDL l'idée d'interconnecter les parkings souterrains et de réduire les entrées-sorties de ces parkings sur l'espace public. Il aimerait que cette idée soit intégrée et développée dans le plan de quartier des Tuileries 1.

Un des points indispensables pour ceci est de prévoir un regroupement et une optimisation de l'exploitation conjointe des 4 parkings souterrains existants (Tuileries 1, Coop, Union et



Tuileries 2). Ce regroupement doit être accompagné par la réduction et l'optimisation du nombre d'accès aux parkings afin de limiter la circulation traversant le quartier. Comme pour le Cloalet, il est nécessaire que les véhicules provenant de la route de Berne puissent s'engager de suite dans les parkings sans traverser le chemin des Croisettes et sans générer les « tourner à gauche » existants actuellement, notamment pour la dangereuse entrée-sortie des parkings Coop/Brico.

L'idée est de réaliser un accès souterrain unique pour les véhicules à destination des parkings de Tuileries 1 et de la Coop. Le schéma ci-joint montre un des principes possibles pour un tel aménagement. La meilleure solution doit être étudiée dans une vision globale puis intégrée au PA Tuileries 1. Un tel projet permet de faire en sorte que les véhicules qui viennent de l'extérieur pour se rendre dans le quartier (Coop, brico, Tuileries) entrent directement sous terre sans charger le trafic du chemin des Croisettes. Ceci nécessite de prévoir dans le PA Tuileries 1:

- un espace nécessaire pour les trémies d'entrée-sortie des véhicules ;
- un principe et un gabarit réservé pour la liaison souterraine entre les parkings Tuileries 1 et Coop ;
- une obligation et un principe de répartition des coûts entre les propriétaires des 4 parkings ;
- une réduction des places de parc en surface (art. 12) : tous les habitants et visiteurs doivent être parkés dans les parkings souterrains, les quelques places de parc restant en surface devant être limitées aux véhicules de service ou d'urgence.

Si l'on n'intègre pas maintenant ce concept dans le quartier avec une vision globale et à long terme, les projets de développement vont de nouveau se heurter aux questions de trafic. En particulier, la question de l'accès médiocre aux parkings du Brico et de la Coop empêchera un développement des activités dans cette zone.

De même, il est important que le propriétaire des bâtiments des Tuileries 1 participe financièrement à cet accès souterrain. L'importance de la plus-value qu'il obtient en matière de surfaces de logement permet de lui demander une participation à l'organisation des infrastructures de parking unifiée. Une gestion commune, à organiser, des parkings souterrains, utilisés de jour et de nuit par des utilisateurs différents, sera un plus pour les habitants comme pour les commerces. A contrario, si on ne prévoit rien maintenant, on ne pourra plus répartir les coûts d'investissements entre les différents propriétaires et on n'arrivera pas à financer une solution efficace.

Dans le Power-Point en annexe, qu'il aurait voulu nous présenter, il montre que des solutions de parking et d'accès de ce genre existent et fonctionnent bien dans plusieurs villes autour de chez nous, Vevey, Pully ou Morges par exemple.

Il propose donc au Conseil le postulat suivant :

Le Conseil demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité de liaison des parkings existants et futurs des Tuileries 1 et 2, de la Coop et de l'Union, avec la réalisation d'un accès unique à ces parkings. Cette étude devrait analyser les différentes possibilités d'entrées et de sorties, dans le but de réduire le trafic sur le chemin des Croisettes et de supprimer les tourner à gauche. Elle devra comporter une vision à long terme, avec une réduction du nombre de place de parc en surface, permettant de valoriser la place libérée en surface pour d'autres usages. Elle devra proposer une solution de répartition des coûts entre les propriétaires bénéficiaires.

Elle devra finalement définir comment le projet de PPA des Tuileries 1 doit être adapté afin de permettre la réalisation des accès souterrains et la répartition des coûts.

Il demande en outre que cette étude soit faite avant que le PPA Tuileries 1 ne soit soumis à la décision du Conseil communal.



M. Erich DÜRST dépose une interpellation quant aux aménagements possibles pour sécuriser le passage du Chemin du Polny pour les piétons, ainsi que le délai inhérent.

M. Dürst déclare ses intérêts : Il habite au Chemin du Pré-au-Seigneur, entre le Chemin de la Biolleyre et le Chemin du Polny.

Cet été, un accident de circulation blessant grièvement un enfant a eu lieu au Chemin de la Biolleyre. Heureusement, ce garçon est en train de se remettre. Une pétition a rapidement été lancée. En quelques jours seulement, la très grande majorité des ménages du Chemin de la Biolleyre et du Chemin du Pré-au-Seigneur l'a signée. Par cette pétition, les habitants du quartier ont demandé à la Municipalité de prendre des mesures afin de réduire la vitesse et améliorer la sécurité des usagers dans le quartier. En particulier, les demandes suivantes ont été formulées :

- de prendre d'urgence toutes mesures permettant d'améliorer la sécurité des enfants, des personnes âgées, des piétons et des cyclistes sur ce chemin ;
- de profiter des prochains travaux de renouvellement du revêtement pour mettre en place des dispositifs de modération du trafic (ralentisseurs, rétrécissements, bande piétonne, etc.) ;
- d'examiner la mise en place d'une zone 30 km/h ou d'une zone de rencontre dans le quartier du Chemin de la Biolleyre.

Les travaux de renouvellement du revêtement du Chemin de la Biolleyre ont eu lieu courant Octobre. Une bande piétonne jaune et des marquages signalant clairement les priorités de droite ont été réalisés. M. Dürst souhaite ici, au nom des pétitionnaires, remercier la Commune pour cette réalisation rapide et pragmatique.

La question d'une éventuelle future zone 30 dans le périmètre du Village, ou d'une zone de rencontre (i.e. zone 20) dans le Chemin de la Biolleyre reste ouverte.

Toujours dans la thématique de la sécurité routière pour les plus fragiles, donc les piétons et plus particulièrement les enfants, les personnes âgées, il souhaite maintenant soulever un autre problème.

Sur le Chemin du Polny, entre les numéros 17 et 27, débouche un chemin latéral qui permet aux piétons de faire la connexion avec le Chemin de la Biolleyre, et à l'avenir, une fois notre fameuse passerelle réalisée, avec la Croix-Blanche. Il sert aussi de cheminement aux écoliers qui du quartier de la Biolleyre se rendent à l'école du Village. Côté Est, le Chemin du Polny n'a pas de trottoir, et la visibilité à cet endroit est mauvaise. Le piéton débouche donc directement sur le Chemin du Polny qu'il doit traverser pour rejoindre le trottoir en face. Cette situation est dangereuse !

Par voie d'interpellation, il adresse donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels aménagements sont possibles pour sécuriser le passage du Chemin du Polny pour les piétons entre les numéros 17 et 27 d'un côté et 28 de l'autre ?
- Dans quel délai la Municipalité compte-elle intervenir à cet endroit ?

Cette interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers.

M. Nicolas HÄUSEL dépose un vœu pour une communication détaillée des plans et projets urbanistiques de la Commune via le site internet epalinges.ch. C'est-à-dire que les projets urbanistiques de la commune puissent être consultés, de même que tous les plans d'affectation avec leurs plans et leurs règlements. Par ailleurs, il pense qu'il est aussi temps de communiquer à nouveau sur la révision du plan directeur communal via le site internet de la commune. Il lui semble qu'après plus de 3 ans sans nouvelle, certains membres de la démarche participative et des citoyens y trouveraient un intérêt.



Nous avons des exemples de communes voisines qui mettent à disposition ces informations sur leur site internet comme Crissier pour ses projets urbanistiques, le Mont pour ses plans d'affectation et Prilly à l'époque de la révision de son PDCOM.

M. Nicolas HÄUSEL pose une question à la Municipalité quant à la possibilité d'envisager la mise en œuvre d'une meilleure traversée piétonne de la place des Croisettes avant que sa réfection ait lieu dans plusieurs années.

17. DIVERS

M. Félix SCHMIDT prend la parole. Il essaie de faire du télétravail comme beaucoup d'entre nous. Et ce matin, il a été faire un tour en vélo et a eu le plaisir de constater que le sens interdit du chemin de la Butte était maintenant autorisé à contresens pour les vélos. Donc avant même la réponse que le Conseil attend encore, on voit que la Municipalité a déjà appliqué cette idée. Il la remercie et espère qu'elle pourra l'appliquer ailleurs aussi. Il aurait une question pour la Municipalité, à savoir où en est le projet du bus du Polny. On a présenté au Conseil le nouveau projet du Cloalet et il aimerait beaucoup que cette question du bus soit avancée avant que le nouveau projet du Cloalet soit mis à l'enquête parce que ces deux choses sont liées.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond qu'il a contacté la direction des TL pour poser exactement la même question parce qu'il avait besoin d'une précision par rapport au délai. On lui a répondu que la mise en service était prévue entre le milieu et la fin de l'année 2022. Il y a encore des problèmes notamment au niveau de la voirie et au niveau de l'emplacement de certains arrêts, notamment au niveau du carrefour entre le chemin du Pony et du chemin de la route du Village. Mais à priori, c'est en discussion très avancée. On lui a répondu que la création d'un certain nombre de nouvelles lignes représente un puzzle et ils essaient de caser cette pièce du puzzle entre le milieu et la fin de l'année 2022. La Municipalité a tout de suite écrit une lettre en disant que bien évidemment en ce qui lui concerne, le milieu de l'année 2022 lui conviendrait bien mieux.

M. Félix SCHMIDT précise sa question, à savoir si des points décisionnels concernant la ligne de bus du Polny passeront devant notre Conseil, car il imagine qu'il y aura des mises à l'enquête.

M. Maurice Mischler, Syndic, répond qu'à priori non, il n'y a pas de discussion. C'est assez drôle car c'est une ligne de bus qui n'existe pas et la Municipalité a déjà reçu une pétition pour la prolonger. La Municipalité rencontre les pétitionnaires demain soir. Donc effectivement, il y a une discussion qui doit avoir lieu avec les pétitionnaires. La Municipalité leur donnera réponse et peut aussi sans problème avertir et renseigner le Conseil communal. Mais à priori, la création d'une ligne de bus ne demande aucune « permission » au Conseil communal.

M. Erich DÜRST a deux divers concernant le Conseil lui-même ; il a besoin de clarification. Tout à l'heure, il a été question de la démission de M. Félix Schmidt du groupe PLR et des commissions. Pour lui, la loi est assez claire, mais peut-être qu'il peut encore beaucoup apprendre là-dessus, à savoir qu'à partir du moment où quelqu'un quitte un groupe politique, il quitte d'office et de par la loi les commissions dans lesquelles il siège. Il n'a donc pas tout à fait compris, tout à l'heure en introduction, les propos du Président. Il demande donc une



clarification là-dessus, peut-être lors de la prochaine séance. Le deuxième point concerne M. Alain Mermoud qui a démissionné de notre Conseil. Il n'a pas compris ce que disait Madame Fischer en disant que le groupe UDC n'avait personne à proposer. Est-ce pour siéger dans le Conseil ou pour siéger en commission ? Parce que si le siège est vacant au Conseil, il faut le repourvoir. Et si l'UDC n'est pas en mesure de repourvoir ce siège, il faut organiser une élection complémentaire sauf s'il y a un seul candidat. C'est de cette manière-là qu'il lit la loi sur la commune et sur les exercices des droits politiques. Il serait donc utile d'avoir quelques éclaircissements sur ces points-là.

Le Président répond à M. Dürst. Il pensait avoir été clair mais peut-être qu'il n'avait pas l'attention de tout le monde non plus. Le conseiller communal M. Félix Schmidt a écrit à tout le Conseil et tout le monde l'a certainement lu. Il a démissionné du parti PLR d'Epalinges et du parti PLR cantonal. A Epalinges, il occupait trois sièges au titre de représentant du PLR. Le groupe PLR a écrit au Président qu'il réclamait un nouveau représentant dans deux des trois commissions. La Commission d'urbanisme où M. Félix Schmidt était titulaire. Cet objet est déjà à l'ordre du jour du prochain Conseil. Dans la seconde commission, M. Schmidt était suppléant. Là aussi le groupe PLR a écrit au Président et il y aura une représentation au bon moment. Et pour la troisième commission, le PLR ne réclame pas à tout prix d'avoir un représentant. Il s'agit de la commission FEED sur l'énergie.

M. Erich DÜRST remercie le Président pour ces précisions. Effectivement la commission FEED n'est pas une commission du Conseil, à sa connaissance. M. Dürst n'avait pas compris cela car il pense que le Président ne l'avait pas précisé. Ce qu'il laissait donc entendre n'a pas lieu d'être.

Le Président remercie M. Dürst pour sa position. A noter que c'est la position du groupe PLR. Le Conseil est libre de contester cette vision la prochaine fois. Et lorsque le Conseil recevra le prochain ordre du jour, il verra que les suites ont été données en bonne et due forme.

Au sujet du remplacement de M. Alain Mermoud, l'UDC bénéficie d'une position de Madame le Préfet. Aujourd'hui, lorsqu'un groupe ne peut plus fournir de remplaçants, cela va peut-être intéresser d'autres partis dans la salle d'ailleurs, nous tombons sur une sorte de vacance. Et donc avec la situation que nous vivons, Madame le Préfet nous autorise, jusqu'aux prochaines élections, à laisser un siège vacant lorsqu'un groupe n'arrive plus à fournir de remplaçants. La réponse de Madame le Préfet a été envoyée à tous les présidents de partis et à tous les présidents de groupes, charge à elles/eux d'assurer l'information svp.

Mme Fabienne GUIGNARD demande un éclaircissement quant à la pétition reçue par le Syndic, qui n'a pas été communiquée, car il existe une commission des pétitions qui devrait pouvoir se prononcer. Il y a apparemment parfois des possibilités qu'elles soient directement envoyées à la Municipalité. C'est ce que le Syndic nous avait dit à l'époque pour les pétitions des plans de quartier. Une commission existe et le Conseil doit pouvoir décider de la réponse.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que, de mémoire, il y a deux types de pétitions, à savoir celles qui sont adressées au Conseil communal et les autres qui sont adressées à la Municipalité. A priori la Municipalité, il va encore vérifier, a l'obligation d'y répondre, de voir les personnes concernées. Mais n'a pas l'obligation de communiquer au Conseil communal les pétitions qui lui sont destinées.



Le Président confirme comme ancien président de la commission des pétitions.

Mme Fabienne GUIGNARD rétorque que les pétitionnaires ne savent pas forcément à qui s'adresser avec justesse. Il s'adresse souvent à la Municipalité qui est l'organe supérieur. Et ils ne savent souvent pas que c'est le Conseil communal qui doit normalement s'occuper des commissions. Mais il y a des cas administratifs, elle est tout à fait d'accord, qui sont finalement assez rares. Elle demande au Syndic en l'occurrence, car il n'y a pas de volonté de nuisance du tout, de faire les choses clairement et que le Conseil soit informé de toute façon de ce type d'action et qu'on puisse, lorsqu'on le peut, réagir par le biais d'un Conseil, même dans cette crise qui rend peut-être les choses plus difficiles.

Le Président propose que la Municipalité fasse un petit topo sur cette pétition lors de ses prochaines communications. Il remercie le Conseil pour sa présence ce soir, car une soixantaine de membres dans les conditions actuelles, c'est remarquable ! Il pense que c'est l'honneur de la démocratie et en félicite encore ses collègues. Le Président donne rendez-vous à toutes et à tous le 15 décembre prochain à 18h30 dans cette même salle et clôt la séance, en remerciant encore chacune et chacun. La séance est levée à 22h30.

Epalinges, le 30 novembre 2020.

Le Président :

La Secrétaire suppléante :

Fabien LOI ZEDDA

Mélanie ESTOPPEY